



## Règlement du concours de logo APEC CRR St Maur des Fossés

L'Association des Parents, Elèves et amis du CRR de Saint Maur des Fossés – 25, rue Krüger, 94100 Saint Maur des Fossés - organise du 28 janvier au 13 mars 2019 un concours de logo afin de créer sa nouvelle identité visuelle.

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours.

### Sujet du concours

Il s'agit de réaliser un logo qui constituera la représentation graphique publique associée à l'APEC.

Ce logo doit notamment refléter les activités artistiques promues par l'association.

### Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous, à l'exception des membres du jury. Aucun frais d'inscription n'est exigé.

La participation est purement volontaire et à l'initiative du participant.

**L'âge minimum** de participation est toutefois **fixé à 10 ans** révolus à la date de dépôt du logo.

**Les élèves mineurs devront avoir obtenu le consentement d'au moins un de leurs deux parents ou celui d'un représentant légal** pour participer au concours. Cette autorisation doit être complétée sur le bulletin d'inscription (bulletin d'inscription annexé au règlement).

Toute remise de dotation au profit d'un candidat mineur est conditionnée à l'acceptation de cette autorisation écrite.

### Comment participer ?

La participation est individuelle. Chaque candidat a la possibilité de présenter plusieurs logos.

Le candidat, lors de la remise de sa/ses création(s) de logo(s), doit indiquer ses nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse postale et email en complétant le bulletin d'inscription.

Il peut remettre son logo :

- par email à l'adresse [conservatoire.apec@gmail.com](mailto:conservatoire.apec@gmail.com),
- par courrier sur support papier ou clé USB
  - o à l'APEC, 25 rue Krüger – 94100 Saint Maur des Fossés,
  - o sous enveloppe à l'accueil du CRR.

Le candidat doit réaliser un dessin :

- en couleur, mais supportant le passage au noir et blanc ;
- dont les dimensions sont comprises entre 5X5 cm et 20X20 cm ;
- comprenant obligatoirement les lettres de l'association "APEC" ;

Et s'agissant du format dématérialisé :

- d'une résolution de 300 dpi minimum
- au format jpeg, jpg, bmp, png ou tif
- d'un poids maximal de 5 Mo.

Son projet doit parvenir à l'association au plus tard le mercredi 13 mars à 23h59.

### Critères de sélection

La sélection du logo lauréat s'effectue au sein d'un jury.

Composition du jury :

- 6 membres du bureau de l'APEC
- 1 représentant de l'administration du CRR
- 1 représentant des élèves du CRR
- 1 professeur du CRR

Chaque logo sera examiné d'après les mêmes critères, à savoir :

- la mise en valeur de l'image de l'association ;
- la qualité visuelle (graphisme, couleurs, police de caractère)
- la possibilité de l'adapter à différents supports ;

Le choix du jury se fera au travers d'un vote sur la base de candidature anonymisée. Seront préalablement écartés les logos qui pourraient comporter des éléments contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou issus d'un plagiat.

Le résultat du concours issu de la décision du jury sera annoncé le mercredi 17 avril 2019. Il sera affiché dans le hall du conservatoire et sera communiqué sur la page Facebook de l'APEC (<https://www.facebook.com/APECSaintMaur94/>).

## Prix

Le lauréat du concours recevra 2 places pour le spectacle "A tribute to Prince" à la représentation du vendredi 17 mai 2019 au théâtre de Saint Maur.

([http://www.theatresaintmaur.com/saison/spectacle/a\\_tribute\\_to\\_prince.htm](http://www.theatresaintmaur.com/saison/spectacle/a_tribute_to_prince.htm) ).

## Utilisation des images et droits d'auteurs

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre du présent concours, soient transférés à l'APEC à titre exclusif et gratuit et pour une durée illimitée. Ils autorisent ainsi que leur dessin soit utilisé par l'association à des fins de communication, à usage public.

Les candidats renoncent donc à réclamer une quelconque rémunération du fait de cette exploitation.

## Termes et conditions

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours proposé.

L'organisateur garantit, dans la limite de ses moyens, l'égalité des chances entre tous les participants.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates, de cesser, d'interrompre ou proroger le concours en tout temps si les circonstances l'exigeaient (notamment en cas de participation insuffisante) et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les candidats.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si les documents du candidat étaient retardés, égarés ou d'une manière générale mal acheminés. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'interruption du concours suite à un événement de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux concours en vigueur en France. Tous les cas non prévus par le règlement sont tranchés par l'organisateur, dont les décisions sont sans appel.

Le candidat accepte également et reconnaît que l'organisateur est autorisé à enregistrer ses données personnelles, données d'enregistrement, conformément à sa politique de confidentialité.

## Politique de confidentialité

Le candidat accepte que ses données personnelles nécessaires au concours soient partagées, et par ailleurs, utilisées aux fins du concours et à d'autres fins décrites dans

le présent règlement officiel.

Le candidat accepte que toute image soumise au concours puisse être utilisée dans le cadre de la promotion du concours, y compris, mais non limité à ce qui suit :

- affichage du dessin gagnant lors d'expositions publiques, inclusion sur les sites web et autres dispositifs en ligne, dans un livre, un magazine ou similaire ;
- affichage du dessin gagnant dans tout matériel de promotion du concours.

Le candidat s'engage à participer à toute publicité connexe et accepte l'utilisation de son nom à des fins publicitaires et promotionnelles sans rémunération.

## Communication de l'information sur le concours

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que le candidat communique sont fournies à l'APEC et non à Facebook. Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du concours et à l'attribution de la dotation au gagnant.

L'information sur ce concours fait l'objet d'une publication par voie d'affichage au sein du CRR, ainsi que sur la page Facebook de l'APEC et, dans la mesure du possible, sur le site de la Mairie de Saint Maur des Fossés.

Contact : pour toute demande, renseignements, informations concernant le concours et ses modalités – vous pouvez nous contacter : [conservatoire.apec@gmail.com](mailto:conservatoire.apec@gmail.com)

## Calendrier récapitulatif du concours

Le concours est ouvert entre le 28 janvier 2019 et le 13 mars 2019 avant minuit. Les dessins doivent être remis pendant cette période selon les modalités décrites ci-dessus.

28 janvier 2019 à 00h00	Ouverture des inscriptions et dépôt des dessins
13 mars 2019 avant minuit	Date limite de dépôt des dessins/candidatures
Entre le 6 et le 13 avril 2019	Délibération du jury
17 avril 2019	Annonce publique du résultat



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE DESSIN DU LOGO DE L'APEC

Réalisez un logo pour l'APEC - Association des Parents, Elèves et amis du CRR de Saint Maur des Fossés – 25, rue Krüger, 94100 Saint Maur des Fossés.

Le concours est ouvert entre le 28 janvier 2019 et le 13 mars 2019 avant minuit.

Nom du candidat : .....

Prénom du candidat : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Je soussigné(e).....

reconnais voir lu le règlement au concours de dessin du logo de l'APEC et en accepte les conditions sans réserve.

autorise mon enfant mineur à participer au concours de dessin du logo.

Date

Signature